

menta ? Fait enim vir ille luic vitio peculiariter asiduos, quasi prorsus desperaret lectores suos memoriam non habere qua possent ejus furta deprehendere. Enimvero sicut aliquanta verba dissimulata prudentia a majoribus mutuari datur gloriæ, ita totas sententias aperta impudentia furari, deputatur audaciæ. Illo ergo repulso, in Amalarium qui catholice de talibus scripsit, animum intende.

(*Finito primo Abbreviationis libro, lectorem ita affatur.*)

Hucusque quanta potui brevitate, quantumque potui intelligere, librum primum. Amalarii desloravi ; conjungens libro primo quædam capitula secundi et tertii, ut totus primus liber de varietatibus missæ totius anni absolveretur. Quare conveniens putavi ut tertium librum Amalarii hic secundum facerem, ut post varietatem officiorum totius anni, statim significationes sequerentur usus quo-

tidiani. Tertium enim librum posui quem ipse secundum ; ut post explanationem ministeriorum, diceretur de gradibus et vestibus ministrorum.

(*In fine operis amicum iterum alloquitur :*)

Videor mihi, amice, satisfacisse jussioni tuæ, ut Amalarium breviarem. Si excidi voto per imperitiam, dabis veniam. Si quid commode et apposite dixi referes gratiam Patri luminum, a quo est largitio omnium honorum. Sane moneo si de comprehendendo vis scire significationes missæ, legas versus Hildeberiti prius Cenomanensis episcopi, postea Turonensis archiepiscopi. Si significationes sacrarum vestium et cæterorum id genus, sermones Ivonis Carnotensis episcopi. Hi enim talia videntur intellexisse perspicacius, et texuisse pulchrius. Cæterum de varietatibus officiorum, alium frustra desiderabis quam Amalarium ; fuerit fortasse aliquis qui scripserit disertius, nemo certe peritius.

ANNO DOMINI MCXLIH.

HUGO FARSITUS

NOTITIA

(*Histoire littéraire de la France par des Religieux bénédictins, XII, 294*)

Hugues Farsit était chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, à Soissons, avant 1128 (1). Ce fut cette année que plusieurs malades atteints du mal des Ardents, s'étant rendus en pèlerinage à l'église Notre-Dame de Soissons, y obtinrent leur guérison par l'intercession de l'auguste patronne de ce temple. Hugues, témoin de ces miracles, en composa la relation. Il ne la publia cependant que plusieurs années après, puisqu'il y fait mention de l'abbesse Mathilde I^{re} comme étant déjà morte ; ce qui se rapporte au 13 Décembre 1143.

Nous avons peu de relations plus authentiques et plus dignes de foi que celle-ci, l'auteur n'y rapportant que des faits récents, publics, et qu'il atteste avoir vus lui-même ou tenir de témoins oculaires. Qu'opposera l'incrédulité, par exemple, au miracle de cette femme d'Oignoncourt, nommée Gundrade, à qui le charbon pestilentiel avait fait perdre le nez et les lèvres, et dont tout le visage se trouva parfaitement rétabli dans une nuit ? *Vidimus eam et nos, dit Hugues, et in restauratione beneficii in nullo prorsus detrimentum patiebatur ; sed similis erat carni reliquæ caro recens, nisi quia diligenter intuentibus lucidior videbatur.*

D. Michel Germain non content de nous donner cet écrit en original parmi les preuves de son *Histoire de Notre-Dame de Soissons*, l'a presque entièrement traduit dans le corps de l'ouvrage. Avant lui, Vincent de Beauvais en avait inséré divers extraits dans son *Miroir Historial* (l. xxviii, capp. 2-4). Il s'en rencontre même des lambeaux dans quelques auteurs contemporains. Mais celui qui a fait le plus grand usage de cette relation est Gautier de Coinci, prieur de Vic-sur-Aisne dans le Soissonnois, écrivain de la fin du XII^e siècle. Elle se trouve entièrement fondue dans ses trois livres en vers français *Des miracles de la sainte Vierge*, heureux s'il eût eu la discrétion de s'en tenir à ce texte, au lieu d'y ajouter, comme il a fait, quantité de fables qui choquent le bon sens, blessent la pudeur, et déshonorent la religion (2). Un célèbre académicien qui a pris la peine de relever ces défauts, est tombé lui-même dans un autre, en rejetant les vices de la copie sur l'original, et en'imputant à Hugues les extravagances de Gautier. Ce jugement est d'autant plus surprenant, que le critique avait l'une et l'autre pièce entre les mains, et qu'il se porte pour en avoir fait la comparaison. Sans prétendre manquer aux égards qui lui sont dus, on osera le défier de montrer dans la première les exemples scandaleux qu'il cite de la seconde. Ce défi sûrement ne sera pas rempli. Il est bien vrai toutefois que Gautier de Coinci n'a pas imaginé ces traits ; mais c'est de Gautier de Compiègne, dont nous parlerons dans la suite, qu'il les a tirés, et non de Hugues de Soissons (3).

(1) D. Michel Germain, *Hist. de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons*, Pr., p. 481.

(2) Mémoires de l'Académie des B. L., t. XVIII, p. 357-365.

(3) *Mar. Ang.* l. iv, c. 76, p. 458.

Si l'on en croit Ferreolus Locrius, il faut encore mettre sur le compte de notre auteur, qu'il fait en à propos chanoine de Laon, une relation anonyme de miracles opérés dans l'église de Notre-Dame de Bequemadour en Quercy, l'an 1140. Cet ouvrage se conserve manuscrit à la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai. Il commence par ces mots : *Scripturus miracula Dei Genitricis et perpetue virginis Marie Rupis-amatoris* (4). Mais comme la conjecture de Locrius n'est appuyée d'aucune preuve, nous nous dispenserons de l'adopter.

Voici deux autres pièces manuscrites que l'on peut avec plus de certitude attribuer à Hugues de Soissons. La première est une lettre qui a pour titre dans l'exemplaire de la bibliothèque du roi n. 2842: *Fratri Hugonis Suessionensis epistola ad Patres Confluentiæ congregatos*. Cette assemblée des Pères de Coblentz est, comme on va le voir, un chapitre général de Prémontrés. La salutation porte : *Venerandis Patribus et dominis apud Confluentiam congregatis frater Hugo Suessionensis vestræ sanctitatis servus*. L'auteur débute par des protestations d'attachement et de respect pour tous ceux qui composent l'ordre de Prémontré. *Quod vos, dit-il, perinde dilexerim, tam illos quos facie novi, quam eos quos fama tantum comperi, plurimi vestrum recolere possunt.*

Il fait ensuite l'éloge de saint Norbert, qu'il a toujours regardé, dit-il, comme un ange que le Seigneur avait rempli de son esprit. Entre ses vertus il loue son amour ardent pour l'unité de l'Eglise, et à cette occasion il traite des différentes manières d'être dans la même communion. « La première, dit-il, consiste dans la créance des vérités du salut; la seconde dans la pratique des vertus sans lesquelles on n'obtient point le royaume des cieux; la troisième dans les observances établies par les hommes pour resserrer davantage les liens de l'unité. Ces observances, poursuit-il, ne seraient nullement nécessaires, si l'amour divin était également enraciné dans tous les cœurs. Car la loi, suivant l'Apôtre, n'est point faite pour le juste; mais les faibles en ont besoin. Pour concilier à ces observances le respect qu'elles méritent, on doit être attentif à les mettre à couvert de toute innovation. C'est ce que Moïse a lui-même ordonné lorsqu'il a dit : *Ne passez point les limites que vos pères ont posées.* » Tout ceci n'est qu'un préambule pour en venir aux nouveaux usages que les Prémontrés avoient introduits. « Ces principes établis, continue-t-il, je vous demande quel avantage vous avez trouvé à quitter les chapes noires dont tout l'ordre des chanoines réguliers s'est jusqu'à présent servi? Ignorez-vous la maxime de notre Père saint Augustin, qui dit qu'une coutume qui n'est point contraire à la loi, doit elle-même tenir lieu de loi? C'est donc en vous une affectation ridicule et déraisonnable d'avoir préféré les chapes blanches. Mais ne prévariquez-vous pas même contre la loi divine en portant des tuniques de laine au lieu de celles de lin que Moïse avait recommandées aux prêtres; en les portant, dis-je, non-seulement au chœur, mais même à l'autel? » Hugues relève avec la même chaleur quelques autres pratiques nouvelles que les Prémontrés avoient subrogées aux anciens usages de l'ordre.

Le second ouvrage manuscrit de notre auteur, conservé dans la même bibliothèque sous le n. 2884, est une lettre à sa sœur Helvide. L'inscription est conçue en ces termes : *Sorori reverendissima Helvidi adnumerari videtibus dominum Hugo Suessionensis*. L'auteur lui dit qu'il a dessein de lui dédier un ouvrage auquel il est résolu de consacrer tous ses moments de loisir dans tout le temps qui lui reste à vivre; qu'il intitulera cet ouvrage : *Otium Hugonis ad Helvidem sororem*; qu'il le distribuera par livres annuels, *Opusculi summam per annuos libros distinguere volui*; que s'il se passe quelque année sans qu'il puisse rien écrire, il aura soin d'en avertir dans le livre suivant : *Quod si forsitan aliquis annus preterierit in quo non liceat aut non possim aliquid scribere, et hoc in sequenti libello, si tamen aliquis subsequutus fuerit, vita comite annotabitur*. Car, ajoute-t-il, nous n'avons pas encore épuisé toute la matière, et il nous reste encore bien des choses à écrire : *Neque enim totum librum et totam scripturam edidimus, quoniam adhuc Dominus daturus est in futuro*. Que s'il arrive, poursuit-il, que le Seigneur vous appelle à lui avant moi, je continuerai d'écrire en laissant le même titre à mon ouvrage : car votre souvenir, ma très-chère sœur, me sera toujours agréable : *Quod si priorem te vocabit Dominus, scribam, et permanebit titulus superius affixus : OTIUM HUGONIS AD HELVIDEM SOROREM. Memoria enim tui grata est mihi, soror mea*. Il lui parle ensuite de la mort et de l'incertitude de ce moment terrible, des misères de cette vie et de la béatitude éternelle. On ignore quel était l'objet de ce grand ouvrage que notre auteur préparait, et s'il le conduisit à sa fin. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en reste aucun monument ni aucun souvenir dans l'histoire.

Dormai (5) lui donne encore un traité *Sur les sacrements*, ouvrage, dit-il, qui faisait partie des livres qu'Arculfé ou Ansculpe de Pierrefons, évêque de Soissons, légua l'an 1158 à son Eglise. Mais il paraît n'être fondé que sur une équivoque de nom pour attribuer cette production au chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes. Il est d'autant plus vraisemblable de la mettre sur le compte de Hugues de S. Victor, et de l'identifier avec son grand traité *Des sacrements*, qu'elle ne porte point le surnom de notre auteur.

L'année de sa mort est incertaine. Le jour en est marqué au 4 août dans les Nécrologes de Saint-Jean des Vignes et de la cathédrale de Soissons. On l'annonce dans le dernier en ces termes : *Obiit Hugo Farsitus qui dedit nobis libros tam divinæ paginæ quam sæcularis*. Cette époque, tout imparfaite qu'elle est, suffirait, au défaut de tout autre, pour le distinguer de l'abbé Hugues qui gouverna Saint-Jean des Vignes depuis l'an 1177 jusqu'en 1186 (6). Car c'est au 28 octobre que la mort de ce dernier est rapportée dans l'obituaire de la maison.

(4) Sander. *Bibl. Mss. Belg.* part. 1, p. 137.

(5) *Hist. de Soiss.* t. v, p. 47.

(6) *Gall. Chr. nov.* t. IX, p. 337.